

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON, s'est réuni.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire, M. LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoint – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué – Mme CHENE A., Mme DELANGLE C., M. DIVAY N., M. DUVAL L., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., M. HUBERT F., Mme LHUISSIER J., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. ROUSSEAU J.J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme FOURNIER C. donne pouvoir à M. ALLAIN J.M., Mme CRONIER A. donne pouvoir à M. CONEUF R., Mme DOUDARD J. donne pouvoir à M. CONEUF R., Mme GUERRIER G. donne pouvoir à M. MARTIN P., Mme JUGUET S. donne pouvoir à M. DIVAY N.

Absents excusés : M. BOULLE D., Mme LEJEUNE G.,

Secrétaire de séance : Joseph POIRIER.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire donne la parole à M. POIRIER. Ce dernier informe à l'assemblée du décès de Mme Brunhilde MESSMER à l'aube de ses 60 ans. Mme MESSMER était élue au conseil municipal de SCHWAIKHEIM et membre très actif du comité de jumelage depuis de nombreuses années. M. POIRIER présente au nom de la municipalité, ses condoléances aux proches et à la famille de Mme MESSMER.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 04 novembre 2021, M. MARTIN constate que les écritures concernant l'autorisation spéciale du budget principal ont été modifiées par rapport à la synthèse présentée lors de la séance du 4 novembre.

Pour répondre, M. le Maire indique à M. MARTIN que la présentation a été modifiée pour simplifier la lecture.

M. MARTIN n'est pas d'accord avec le commentaire écrit sous le tableau de présentation de l'autorisation spéciale et disant qu'il n'avait plus lieu d'être.

M. MARTIN tient à féliciter la secrétaire lors de la séance du 4 novembre dernier qui a su retranscrire comme il se doit l'ensemble des échanges qui ont eu lieu lors de ce conseil municipal.

À l'issue de ces différents échanges, aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté avec 19 pour et 2 contre : M. MARTIN, Mme GUERRIER

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Achat d'un camion auprès d'un particulier

I – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

En l'absence de Mme FOURNIER, parole est donnée à M. DIVAY, membre de la commission animations culturelles et festives. Quelques points sont rappelés suite à la dernière commission :

- **Mise en lumière et Téléthon** : Mme FOURNIER tient à remercier tous les conseillers, les agents municipaux ainsi que les membres de l'association l'AGAFC qui ont pris part au bon déroulement de cet événement même si le temps n'était pas de la partie. Les animations de rue (cracheurs de feu, chanteurs et musiciens) ont su animer cette belle soirée. Remerciements également à toutes les associations qui ont participé à la décoration des grands sapins installés à plusieurs endroits de la ville.

- **Vœux 2022** : la cérémonie des vœux se tiendra le lundi 10 janvier 2022 à l'Espace Colmont. Masques et pass sanitaire seront de mise. En raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de moment de convivialité à l'issue de la cérémonie.
- **Animations été 2022** : une réunion s'est tenue le 29 novembre dernier avec toutes les associations en vue d'organiser les animations estivales. 18 d'entre-elles ont répondu présentes. Plusieurs idées ont été émises, comme notamment l'organisation d'un marché de producteurs locaux. Une nouvelle réunion est programmée le 31 janvier prochain afin d'en définir les animations et les modalités.

- **Demande de subvention association Gorrion Art – salon des peintres et sculpteurs 2022** :

Le prochain salon des peintres et sculpteurs se déroulera du 20 mars au 3 avril 2022. Cette manifestation a lieu désormais tous les deux ans.

Dans le cadre de la préparation de ce salon, l'association Gorrion'Art sollicite une subvention.

Sur avis favorable de la commission des animations culturelles, il est proposé au conseil :

- De verser une subvention de 2 000 € à l'association Gorrion'Art, dans le cadre de la préparation du salon des peintres et sculpteurs, qui se déroulera du 20 mars au 3 avril 2022.

Avis favorable à l'unanimité.

Mme FOURNIER tient à informer à l'assemblée que M. FOURNOND, conseiller municipal et président de l'association l'AGAF a été mis à l'honneur, en tant que professionnel, à l'occasion de la sortie du film « Haute couture ». À l'issue de la projection, un temps d'échange a eu lieu avec le public.

M. DIVAY rapporte à l'assemblée que Mme FOURNIER tient à leur souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

II – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

- **Informations**

M. LEVEQUE rappelle que tous les membres du conseil ont reçu le dernier compte rendu de la commission sports, loisirs et jeunesse. Quelques points sont rappelés :

- **Ville la plus Sportive** : Les élus devaient se déplacer à CARQUEFOU le 18 décembre prochain pour assister à la cérémonie qui récompense les villes les plus sportives. En raison du contexte sanitaire, cet événement se voit annulé. Toutefois, M. LEVEQUE annonce que le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif), réunit le mercredi 15 décembre, a transmis les résultats aux 30 communes en concurrence. La ville de GORRON arrive en première position dans la catégorie de moins de 4 000 habitants sur l'ensemble des Pays de la Loire. Titre qu'elle avait déjà remporté en 2001 et 2009. Gorrion se voit également décerner le label « Ville la plus sportive » pour la 5^{ème} fois (2001-2009-2013-2017 et 2021) avec 4 flammes sur les 5 permises par le label. Ont été récompensées premières de leur catégorie : MONTOIR DE BRETAGNE (44) dans la catégorie communes de 4 000 à 8 000 habitants, LA FERTE BERNARD (72) dans la catégorie communes de 8 000 à 15 000 habitants et LES HERBIERS (85) dans la catégorie des communes de plus de 15 000 habitants. Un communiqué de presse est en cours de préparation auprès du service communication de la ville pour l'annonce de cette récompense.
- **BPJEPS** : M. LEVEQUE annonce un taux de réussite de 95% pour la promotion de BPJEPS 2021 de GORRON. 18 nouveaux stagiaires devraient intégrer la nouvelle session 2022 courant janvier.
- **CROSS Départemental** : le 9 janvier prochain se déroulera le CROSS Départemental sur la commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES. Cet événement est organisé par l'EANM (Entente Athlétique Nord Mayenne)
- **Sportifs Mayennais de l'année** : M. le Maire fait part à l'assemblée que la cérémonie qui récompense les sportifs Mayennais de l'année initialement prévue à l'Espace Mayenne, se tiendra en comité restreint dans les locaux du Conseil Départemental en raison du contexte sanitaire. M. le Maire est heureux d'informer que 4 sportifs vont représenter la ville de GORRON. Qu'ils soient originaires ou résidents de GORRON, ou bien licenciés d'une association gorrionnaise, ces 4 personnes représenteront la commune, il s'agit de :
 - Albéric LOCHU (Escalade)
 - Anthony AVRIL (duathlon)
 - Ilona DEROUET (Pentathlon)
 - Tiphaine CREVENAT (Par-Tennis)

III – SOLIDARITÉ

• Informations

Mme COTTEAU rappelle quelques points évoqués lors de la dernière commission solidarité :

- Départ des journaux : le 25 novembre dernier a eu lieu un départ des journaux (soit 25 palettes). Pour rappel ces journaux sont déposés dans le local « rue de la Gare » où des volontaires les trient et les plient sur des palettes. Cette collecte est ensuite acheminée chez PAPREC, par les transports ROCHE de GORRON. Tous les fonds récoltés sont reversés en intégralité au profit des Virades de l'Espoir. La vente des journaux de fin novembre a permis de récolter 1 795€. Un record depuis la mise en place de cette collecte.
- Téléthon : malgré le contexte sanitaire, quelques animations ont pu être mises en place afin de récolter des fonds au profit du Téléthon. Ont été proposés : la vente de chocolat dans les écoles et au cours de la soirée des illuminations du 26 novembre dernier, la vente de vin chaud vin et autres produits lors des illuminations et le concours de pétanque organisé par Gorrion Pétanque. Un total de 661€ a pu être récolté. Mme COTTEAU tient à remercier l'association Gorrion Pétanque qui s'est chargée de l'organisation du concours le vendredi 3 décembre
- Repas des Aînés : la date retenue pour l'organisation du repas des aînés a été arrêtée au 18 septembre 2022.
- Colis des Aînés : comme l'an passé, des colis de Noël ont été distribués aux gorrionnais de 75 ans et +. Ce sont 370 colis qui ont été préparés. 39 colis restent à ce jour non distribués et sont à retirer en mairie par les administrés. Mme COTTEAU tient à remercier l'ensemble des conseillers qui ont pris part à la préparation et à la distribution des colis.
- Exposition photos : Une nouvelle exposition photo a vu le jour le long de la promenade Saint-Laurent : neuf panneaux, mettent en valeur les activités des commerçants de la ville. Mme COTTEAU tient à remercier Mme DELANGLE pour son investissement autour de ce projet.
- Projet Alimentaire : Ce projet a vu le jour en 2019. L'objectif étant de permettre un accès à l'alimentation locale, saine, de qualité et durable. Un travail porté par la commune de GORRON en collaboration avec le CIVAM Bio 53 (Centre D'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture biologique et du Milieu rural) et l'association des agriculteurs bio de la Mayenne. Malgré le contexte sanitaire, les acteurs de ce projet tentent de le faire perdurer. Deux évènements ont récemment eu lieu autour du projet alimentaire : une soirée débat et une formation au gîte de la Colmont où cuisiniers en restauration collective, producteurs, élus, membres d'équipe pédagogique et parents d'élèves ont pu s'initier à la cuisine alternative. Mme COTTEAU espère pérenniser ce projet et développer le bio sur la commune de GORRON.
- Logements sociaux : M. le Maire rappelle que Mme COTTEAU suit de très près les attributions des logements concernant le bailleur social Mayenne Habitat. Il est souligné que tous les logements communaux sont tous attribués. Remerciements aux agents des services techniques pour leur réactivité lors de la réhabilitation de ces logements.

IV – CADRE DE VIE

• Informations

M. CONEUF fait part de divers points à l'étude auprès de la dernière commission cadre de vie :

• Acquisition d'un véhicule à un particulier

Monsieur le Maire expose au Conseil que lors de l'incendie d'un bâtiment aux Services Techniques, un véhicule à benne amovible de type ampliroll a été détruit. Une étude de location avait été faite auprès d'un garagiste local à raison de 250€ / mois. Une annonce sur un site internet de vente de particulier et professionnel a interpellé le référent Matériel et logistique de la commune, M. ROUSSEAU. Il a été programmé ce jour, la visite de ce camion avec M. Rémi BOITTIN et M. ROUSSEAU. Ce camion semble répondre à tous les critères recherchés. Afin de remplacer ce type de matériel nécessaire à l'activité des Services Techniques, il est proposé au Conseil Municipal l'achat d'un camion d'occasion auprès de M. Henri GIRODET domicilié 53, chemin de la Guillotière 86100 CHATELLERAULT

Il est proposé au conseil de procéder à l'achat d'un camion ampliroll (véhicule qui dispose d'une benne amovible) :

Vendeur : M. GIRODET

Montant : 20 000.00 €

Kilométrage : 117 000 kms

Pour rappel, l'assurance remboursera 16 000€ sur le camion incendié.

Avis favorable à l'unanimité

- **Domaine du Pré** : L'association VAROEN est intervenue sur le site pour nettoyer le bassin de rétention. Une rencontre a eu lieu avec M. MAHARAUX, architecte, le SENOM et les services et techniques concernant les plans du futur lotissement. Une réflexion autour de l'agrandissement du bassin de rétention est à l'étude.
- **Points sur les travaux** :
 - o **Logements Avenue Charles de Gaulle** : les travaux sont toujours en cours. La vente de ces deux logements sera égale à la valeur du logement + les travaux.
 - o **HLM de la Colmont** : la réfection de ces logements devrait être programmée pour 2022.
 - o **Chapi-Chapo** : la couverture et le changement des menuiseries sont programmés début 2022. M. le Maire rappelle qu'au-dessus du magasin, 2 logements pourront être réalisés (1 appartement et 1 studio), le tout sur 2 niveaux.

En aparté, M. le Maire rapporte qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'APEI Nord Mayenne et qu'il a été évoqué l'hébergement des personnes en situation de handicap. Certaines d'entre elles souhaitent occuper des logements indépendants. Les logements à l'étude au-dessus du magasin Chapi-Chapo pourraient répondre à ce genre de demande.

M. CONEUF indique l'ordre des interventions dans les différents locaux dernièrement acquis par la commune ; en premier l'ancien pressing (Maison GESTEAU) puis l'ancien local des infirmières (rue Magenta)

- o **Locaux « rue de la Gare »** : l'ensemble des locaux situés « rue de la Gare » vont être réaménagés pour y accueillir les associations de cycliste.
- o **Eco-pâturage** : la première phase du nouveau site d'éco-pâturage est terminée. Il s'agit du 5^{ème} projet de ce type sur la commune. Ce nouveau site se situe route d'Ambrières au « Vallon de Beauvais ».
- o **Salle du conseil Municipal** : Les travaux pour améliorer l'acoustique de la salle sont programmés d'ici à la fin de l'année. L'entreprise devrait intervenir semaine 51 pour la pose de panneaux acoustiques sur les murs. L'impression de la tapisserie actuelle, sera reproduite sur ces même panneaux.
- o **Terrain de camping** : M. CONEUF indique que ce projet est toujours à l'étude
- o **Label APICITÉ** : La ville de GORRON s'est vu décerner pour la deuxième fois, le label « APicité 1 abeille ». Cette récompense démontre l'engagement de la ville en faveur de la protection de l'abeille et de l'environnement. M. CONEUF souligne que cette distinction rejoint de près le projet alimentaire « Bien manger à GORRON » mené par la ville. M. le Maire tient à remercier Mme CRONIER, conseillère municipale qui porte ce projet depuis la première labellisation en 2019. Une pensée particulière en la mémoire de Mme CHOYER qui avait participé également à ce projet. Mme LHUISSE, nouvelle conseillère municipale, a également participé pour l'obtention de ce nouveau label.
- o **Schéma directeur** : Eaux pluviales et eaux usées

V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

- o **Rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes** :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions financières et notamment l'article L243-9, qui stipule que : « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 présentant le rapport d'observations définitives ;

Considérant que la commune doit informer dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ;

M. le Maire fait part à l'assemblée du rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (annexé à ce PV). À l'issue de la lecture de ce rapport, M. le Maire fait remarquer entre autres quelques points :

- pas de hausse des taux d'impositions (taxe foncière et taxe d'habitation) depuis 2011
- pas d'achat de logements locatif depuis que M. ALLAIN est maire de la commune, à l'exception de la réhabilitation des 4 logements situés au 2^{ème} étage de l'école élémentaire
- pas d'emprunts depuis 2011

- dernier emprunt sur l'assainissement date de 2014

M. le Maire se félicite de ces éléments et s'adresse à l'assemblée pour connaître les différentes remarques des élus concernant ce rapport.

M. MARTIN souhaite s'exprimer sur ce rapport. Il estime que la présentation de ce rapport est très sommaire et qu'il s'agit d'une vérité déguisée. Pour s'exprimer M. MARTIN emploie la première personne du pluriel et la première personne du singulier,

Mme CHENE interpelle M. MARTIN en lui demandant de ne pas impliquer l'ensemble des conseillers dans ces remarques et qu'il n'a pas à s'exprimer à la première personne du pluriel mais bien à la première personne du singulier.

M. MARTIN reprend son oratoire en soulignant que, certes les points évoqués par M. Le Maire sont effectifs concernant les impôts, les emprunts etc....mais un point l'interpelle en ce qui concerne la diminution des charges salariales. Il estime que les frais de personnel, annoncés en diminution sur ce rapport, ne sont pas avérés puisque, selon M. MARTIN, des emplois ont été transférés aux associations. Ceci diminue effectivement la masse salariale mais ces emplois sont toujours effectifs et sont subventionné par la commune pour le compte des associations, M. le Maire, pour répondre à M. MARTIN, souligne que ce rapport ne fait ressortir à aucun moment les remarques de M. MARTIN.

M. MARTIN souhaite rajouter qu'effectivement l'endettement de la commune est en baisse mais la commune n'a plus aucune capacité d'emprunts. M. MARTIN souhaite que la commune se recentre sur les devoirs d'une collectivité notamment sur la réfection des trottoirs, des écoles...M. MARTIN aimerait que les dépenses effectuées par la commune soient au bénéfice direct des Gorronnais. Il évoque également des demandes d'administrés qui lui parviennent à son domicile (problèmes de pigeons, problème d'infiltration d'eau, réfection des trottoirs...). Selon M. MARTIN, les doléances de ces administrés sont restées sans réponses de la mairie.

M. le Maire, pour répondre à M. MARTIN, lui rappelle que concernant les problèmes liés aux pigeons, si des solutions « miracles » existaient elles seraient mises en œuvre. Il ajoute que des études sont en cours concernant ce problème récurrent.

M. MARTIN évoque également des demandes d'administrés, restées sans suite à ce jour ; une concernant un problème d'infiltration d'eau dans un logement (infiltration qui selon lui proviendrait de la voirie) ; une demande relative à l'entretien des trottoirs, et une autre liée à la réfection d'un chemin piétonnier.

M. ROUSSEAU interrompt M. MARTIN en lui indiquant qu'il serait plus opportun de s'exprimer lors des commissions et non lors de la séance de conseil municipal,

M. Le Maire décide de clore les débats en ajoutant qu'il est important d'écouter les remarques des uns et des autres.

M. le Maire indique, pour répondre à M. MARTIN, que les éléments apportés par ce dernier concernant les doléances de quelques administrés, n'étaient pas des observations de la Chambre Régionale des Comptes et que par conséquent il est inutile de débattre à ce sujet. M. le Maire souhaite cependant indiquer à M. MARTIN qu'une réponse sera apportée aux différentes demandes des administrés cités par M. MARTIN

En ce qui concerne les pigeons, M. MARTIN propose à M. le Maire d'associer à ces études l'un des administrés, ayant fait la remarque, vétérinaire de profession.

Mme CHENE ajoute, tout comme M. ROUSSEAU, que M. MARTIN doit faire part de ces éléments lors des commissions et non en séance de conseil.

Le débat étant clos, il est proposé au conseil :

- De prendre acte du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes présenté tel que joint à la présente délibération ;
- De charger Monsieur le maire de communiquer ce rapport à la Chambre régionale des comptes.

Avis favorable avec 19 voix pour, 2 contres (M. MARTIN et Mme GUERRIER).

o **Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 :**

1 - « Action en faveur du tourisme » - projet de mise en place d'un centre d'initiation et de découverte de l'environnement du monde souterrain :

Monsieur le maire expose au conseil que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, un dossier de demande de subvention peut être déposé dans le cadre du programme « Action en faveur du tourisme » pour le projet de centre d'initiation et de découverte de l'environnement du monde souterrain.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Ressources	
Travaux	450 000.00	Etat – DETR	60 000.00

	Fonds LEADER	40 000.00
	Conseil départemental	90 000.00
	Conseil régional	90 000.00
	Commune	170 000.00
TOTAL	450 000.00	TOTAL 450 000.00

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord au projet de mise en place d'un centre d'initiation et de découverte de l'environnement du monde souterrain,
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- De solliciter l'aide de la DETR, à hauteur de 30%, pour un montant plafond d'investissement subventionnable de 200 000 €.
- De solliciter également les aides du Conseil départemental et du Conseil régional.

Avis favorable à l'unanimité

2- « Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein-air » - Projet de city-stades :

Monsieur le maire expose au conseil que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, un dossier de demande de subvention peut être déposé dans le cadre du programme « constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein-air » pour le projet d'implantation de deux city stades.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Ressources	
Travaux	106 000.00	Etat – DETR	21 200.00
		Conseil départemental	53 000.00
		Commune	31 800.00
TOTAL	106 000.00	TOTAL	106 000.00

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord au projet de mise en place de deux city stades,
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- De solliciter l'aide de la DETR, à hauteur de 30 %,
- De solliciter également les aides du Conseil départemental et du Conseil régional.

Avis favorable à l'unanimité

• **Autorisations spéciales - budget principal :**

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux virements et crédits supplémentaires suivants :

Budget principal : Décision Modificative N°6

Section d'investissement

Objet : intégration d'une avance forfaitaire dans le montant des travaux (écriture d'ordre)

Dépenses : 2113-041	Terrains aménagés	+ 1 000.00
Recettes : 238-041	Avances versées sur travaux	+ 1 000.00

Avis favorable à l'unanimité

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

o CCBM

M. le Maire interroge les différents élus participants aux séances ou commissions de la CCBM pour connaître les différentes réunions auxquelles ils ont participé.

Prise de parole de M. CONEUF :

- Mayenne Bois Énergie : l'entretien des abords de la Colmont sera assuré par la SCIC Mayenne
- Petits Projets de Développement 2021 : il a été attribué une aide de 1 000€ à la commune concernant les travaux de rénovation de l'ancien théâtre. Ce projet rentre dans les critères des petits projets de Développement 2021.
- Ordures ménagères : Des travaux en commun avec la Communauté de communes de l'Ernée et Mayenne Communauté sont à l'étude concernant la gestion des ordures ménagères.

Prise de Parole de Mme COTTEAU :

- Trait d'Union : Lors de l'assemblée générale, M. Gilles COURTEILLE, bénévole émérite depuis 40 ans, a annoncé sa démission, Mme DESMAIRES garde la présidence. Cette association compte une trentaine de bénévoles.
- CAP Gorronnais : lors de l'assemblée générale, deux commerçants (Chapi-Chapo et Amaryllis) ont décidé de reprendre la présidence du CAP Gorronnais.
- Commission solidarité : dans le cadre du projet gérontologique, 12 personnes en situation de handicap ont intégré l'EHPAD de GORRON.

M. Le Maire prend la parole :

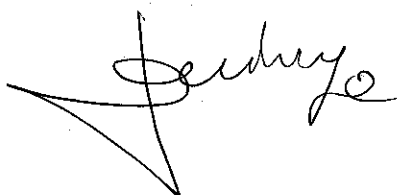
- APEI Nord Mayenne : À compter du 1er janvier 2022, l'APEI Nord Mayenne (l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés) et le GEMS 53 (Groupement Etablissements Médicaux Sociaux 53) fusionneront pour ne former qu'une seule et même association : ELKA. Pour rappel l'APEI Nord Mayenne sur notre territoire comprend l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), les Ateliers de la Colmont, le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), le Foyer La Passerelle et le Centre de jour de Gorrion. L'APEI est également présente sur les communes de MONTAUDIN, AMBRIÈRES-LES-VALLÉES, MAYENNE et SAINT-BERTHEVIN. Le GEMS 53 regroupe les établissements de NUILLÉ-SUR-VICOIN, La CHAPELLE-ANTHENAISE et QUELAINES-SAINT-GAULT. M. le Maire, sur ce sujet, craint que cette fusion ne fasse disparaître les investissements sur notre secteur et dans un futur lointain, l'APEI sur GORRON, qui représente actuellement 150 emplois.
- Commission tourisme : le Jardins des Renaudies a enregistré une fréquentation à hauteur de 15 000 visiteurs. Malgré le contexte sanitaire, l'activité a repris. En 2022 seront célébrés les 40 ans du Jardin des Renaudies, M. le Maire rappelle que le territoire de la communauté de commune est un haut lieu touristique avec le Véloraïl de SAINT-LOUP-DU-GAST, le Parc des Vaux d'AMBRIÈRES-LES-VALLÉES, le Parc de Loisirs de la COLMONT à GORRON, le Gîte de la Colmont sans oublier la ville de PONTMAIN avec sa basilique et le centre d'Arts,

o SENOM

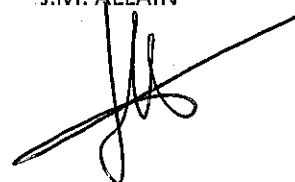
M. le Maire indique que le SENOM travaille sur les sentiers pédestres le long de la Colmont. L'idée est de prolonger ces sentiers vers le Lac de Haute de Mayenne (SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRÎÈRES) et ensuite vers le Parc des Vaux d'AMBRIÈRES-LES-VALLÉES. Sur le secteur de LANDIVY, une boucle de 80 kilomètres de sentiers pédestres « Le Chemin des faux Saulniers » est en cours de finalisation, ce qui donnera une bonne dynamique au territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
J. POIRIER



Le Maire,
J.M. ALLAIN



Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le champ d'analyse de la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport d'observations définitives du 13 octobre 2020 portait sur les années 2015 à 2019.

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières indique que « dans un délai d'un an à compter du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes »

La collectivité est attentive à engager la mise en œuvre des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, nécessitant pour certaines une période de mise en œuvre, particulièrement en cette période de crise sanitaire qui impacte le fonctionnement de la collectivité depuis le mois de mars 2020.

Recommandation N°1 :

Respecter les statuts de la communauté de communes en n'intervenant plus dans ses domaines de compétences.

Culture :

D'après le rapport de la Chambre Régionale des Comptes « la commune de Gorrion dispose de deux équipements culturels qui, de par leurs caractéristiques, auraient sans doute pu être communautaires, mais sont demeurés communaux : le cinéma et l'espace culturel Colmont. ». De plus « le caractère communal de ces deux équipements n'est actuellement plus remis en cause ni par la commune ni par l'intercommunalité ».

A l'heure actuelle, les positions des deux collectivités restent inchangées au sujet d'un éventuel transfert de ces deux équipements culturels. Toutefois et principalement pour le cinéma, les discussions restent ouvertes entre la commune et la CCBM.

Economic :

« Compte-tenu des risques pris dans un domaine qui échappe normalement à l'intervention communale, la chambre recommande à la commune de ne plus intervenir dans les domaines de compétences relevant de la communauté de communes. »

La commune de GORRON n'a plus acheté de bâtiments à vocation économique depuis le 01/01/20 conformément aux recommandations de la CRC et aux compétences de la CCBM. Les statuts de la CCBM du 20 décembre 2017 incluent la création et la gestion d'immobilier d'entreprise, à l'exception des activités à caractère principalement commercial.

Les seules transactions immobilières en 2019 et 2020 réalisées par la commune de GORRON s'inscrivent dans le programme Petites Villes de Demain et participent à la revitalisation du centre-ville principalement en réhabilitant des habitations.

Recommandation N°2 :

Maîtriser les dépenses de charges générales afin de restaurer l'autofinancement.

- **Réduction des frais de télécommunications :**

Le contrat de téléphonie fixe a été renégocié au cours de l'année 2020. Il permet de réduire les frais de télécommunications puisqu'ils sont passés de 22 370 € en 2019 à 18 515 € en 2020.

- **Nouveau système pour la facturation des frais d'affranchissement :**

A la fin de l'année 2020, un nouveau système d'affranchissement a été mis en place en partenariat avec la Poste. Il permettra à terme de réduire ce poste de dépenses en passant d'une moyenne de 355,00 €/mois à 280,00 €/mois.

- **Dépenses de personnel**

Les mutualisations de personnel notamment avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais se poursuivent et permettent une stabilité des frais de personnel.

Par ailleurs le Conseil Municipal a rectifié la pratique de réévaluation de la prime de fin d'année en instituant le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce dispositif permet de clarifier les indemnités versées aux agents dans le respect du cadre législatif.

- **Modalités de restauration de l'autofinancement**

La commune de GORRON a maintenu ses taux de fiscalité directe locale en 2019, 2020 et 2021. Les produits fiscaux représentent toujours près de 40 % des recettes de fonctionnement et participent à la restauration de l'autofinancement.

La collectivité dispose d'un parc locatif important de logements qui lui procure des retombées financières intéressantes en termes de loyers notamment avec la reprise de la demande immobilière.

Recommandation N°3 :**Poursuivre le désendettement de la commune**

Conformément aux préconisations de la CRC, la commune de GORRON poursuit son désendettement (désendettement de 316 000 €/an tous budgets cumulés)

La commune de GORRON n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2019, 2020 et 2021 aussi bien pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Budget principal

	Dette en capital restant du au 31/12/N	Capital	Charges financières (Intérêts)
2019	3 298 292	268 341	57 923
2020	3 034 926	263 365	46 607
2021	2 767 374	267 552	40 023
Différence 2019-2021	530 918		

L'endettement par habitant est ainsi passé de 1 243€/habitant en 2019 à 1 043 €/habitant en 2021 se rapprochant par conséquent de la moyenne départementale.

De plus la collectivité dispose d'une capacité de désendettement acceptable de 5 années. Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Budget Z.A. des Besnardières

	Dette en capital restant du au 31/12/N	Capital	Charges financières (Intérêts)
2019	180 897	12 676	494
2020	168 189	12 708	461
2021	155 448	12 741	429
Différence 2019-2021	25 449		

Budget Assainissement

	Dette en capital restant du au 31/12/N	Capital	Charges financières (Intérêts)
2019	333 202	20 915	6 474
2020	311 778	21 425	5 827
2021	289 941	21 837	5 381
Différence 2019-2021	43 261		

Budget Réseau Chaleur Bois

	Dette en capital restant du au 31/12/N	Capital	Charges financières (Intérêts)
2019	166 683	15 618	2 151
2020	150 371	16 311	800
2021	133 981	16 390	722
Différence 2019-2021	32 702		

Le taux d'intérêt de l'emprunt réalisé en 2010 pour le budget Réseau Chaleur Bois est passé de 1.18 % en 2019 à 0.48 % en 2020.

